



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil Etat International Finances

Communiqué Collège du 30/01/2015



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 30 janvier 2015

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 30 janvier 2015, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Une étape décisive avant l'ouverture du REFLEKTOR, nouvel outil culturel au coeur de Liège
- L'Appel à Projets « Propreté » fête ses 10 ans!
- Installation du nouveau Conseil Communal des Enfants (CCE)

Une étape décisive avant l'ouverture du REFLEKTOR, nouvel outil culturel au coeur de Liège

Le Collège communal de la Ville de Liège a adopté ce jour la convention liant la Ville à Festiv@liège, l'ASBL gestionnaire de la future salle de concert «Le Reflektor», située au coeur de la Ville de Liège, au rez-de-chaussée de la Cité Miroir (Place Xavier Neujean). Elle sera soumise au Conseil communal du 2 février 2015.

La salle «Le Relektor», dont l'inauguration est attendue début mars, constituera véritablement un nouvel outil culturel de qualité pour Liège, au service des musiques actuelles. La Ville de Liège a en effet décidé, dès 2007, de mettre tout en oeuvre pour pallier à la disparition de la Soundstation, lieu emblématique de production et de diffusion des musiques actuelles. C'est la raison pour laquelle la Ville de Liège, avec l'aide de la Fédération Wallonie Bruxelles, **a investi dans une nouvelle salle de concerts de grande qualité, d'une capacité maximale de 600 places, idéalement localisée dans les anciens bains de la Sauvenière**, en prolongement du Carré. Cette nouvelle infrastructure culturelle a pour ambition de devenir une référence dans le domaine musical (rock, soul, électro, pop, musique urbaine, jazz, chanson française).

L'ASBL **Festiv@liège**, organisatrice des Ardentes, a été désignée dès 2011 concessionnaire de la future salle au terme d'un appel d'offre européen. La Ville de Liège, propriétaire du bâtiment rénové, était soucieuse de **la bonne intégration du Reflektor au sein de l'offre culturelle liégeoise**. La convention adoptée ce jour avec l'ASBL précise dès lors qu'elle devra programmer une cinquantaine de concerts par an, proposer des prix d'entrée accessibles ou encore pouvoir proposer la salle à des partenaires culturels à prix coûtant.

Enfin, la Ville de Liège est particulièrement heureuse du **modèle financier**, qui prévoit en effet le versement d'une **redevance annuelle** par l'ASBL gestionnaire à la Ville de Liège à hauteur de 42.000 €, soit au total 420.000 € sur la durée de la concession. **Ce montant permettra à la Ville de faire face à l'ensemble des charges et de disposer d'un outil maintenu à niveau à l'issue de la concession.**

La Ville de Liège se réjouit dès lors pleinement de l'émergence prochaine du «Reflektor», ouvert au plus grand nombre, un investissement majeur pour la culture musicale à Liège et qui, en outre, générera des recettes pour la Ville, dans un cadre permettant l'accueil d'une programmation qualitative et variée.



L'Appel à Projets « Propreté » fête ses 10 ans!

M. André SCHROYEN, Echevin de l'Environnement et de la Vie sociale, a présenté au Collège une communication relative à l'Appel à Projets en matière de lutte contre la malpropreté à Liège.

Pour la dixième année consécutive, l'ASBL « Liège Propreté et Environnement » et l'Echevinat de l'Environnement et de la Vie sociale mettent en place, avec la participation de tout le réseau associatif, une opération d'envergure afin de lutter contre la malpropreté.

Un succès croissant

Cette initiative rencontre chaque année toujours plus de **succès**. En 2014, ce ne sont pas moins de **26 projets** qui se sont retrouvés en lice et qui se sont partagés 5.700 € sur base du classement! Des projets forts et différents, mais qui se sont tous attachés à répondre aux critères principaux pris en compte par le jury : qualité, originalité, aspect pédagogique et efficacité! Certains participants sont déjà des habitués et répondent présents chaque année.

Quelles actions?

Toute action :

- susceptible d'améliorer la propreté de notre Ville (propreté des rues, des parcs, des espaces publics,...)
- visant à lutter contre le vandalisme et l'incivisme relatifs à la propreté
- destinée à sensibiliser les citoyens à une bonne gestion des déchets et/ou à la propreté.

Qui peut participer?

- les Comités de quartier reconnus par la Ville de Liège
- les mouvements de jeunesse reconnus par la Communauté française
- les clubs sportifs appartenant à une fédération reconnue
- les ASBL ou les Associations de fait reconnues

Le lauréat se verra remettre 1.000 euros, les primes suivantes étant de 500 euros (2e place), 400 euros (3e), 350 euros (4e) et 300 euros (5e). Les 35 projets retenus par le jury et mis en œuvre dans des conditions satisfaisantes se verront par ailleurs d'office gratifiés d'une prime de 150 €.

Envie de participer?

Les dates limites pour rentrer les dossiers de candidature sont fixées au :

- **13 mars 2015 pour les projets réalisés entre le 30 mars et le 26 avril 2015**
- **3 avril 2015 pour les projets réalisés entre le 27 avril et le 31 août 2013**

Plus d'infos?

Le règlement précisant les conditions et modalités de participation, ainsi que le formulaire d'inscription peuvent être obtenus sur simple demande au 04/ 221 93 68 ou par e-mail : gregory.gervalle@liege.be.



Installation du nouveau Conseil Communal des Enfants (CCE)

M. Fouad CHAMAS, Echevin de la Santé et de la Jeunesse, a fait une déclaration au Collège à propos de **l'installation du nouveau Conseil Communal des Enfants (CCE)**.

Le nouveau CCE sera mis en place ce 2 février 2015 lors du Conseil communal de la Ville de Liège.

Les très jeunes conseillers sont au nombre de **48**, des enfants liégeois **élus à l'âge de 9 et 10 ans** et provenant des différentes zones de la Ville. Ils sont **élus démocratiquement tous les deux ans**.

Chaque enfant peut devenir Conseiller après avoir déposé une candidature reprenant, en quelques mots, son programme. Les candidat(e)s sont ensuite inscrit(e)s sur une liste électorale correspondant à une des douze zones de vote (chaque zone élit quatre candidats).

En novembre dernier, tous les enfants âgés de 9 à 10 ans ont reçu, par courrier, un bulletin de vote avec la liste de tous les candidat(e)s de leur quartier et ont donc élu les 48 Conseillers qui seront installés ce 2 février.

Les jeunes Conseillers pourront exprimer et donner leur avis, communiquer avec les responsables politiques du Conseil communal, proposer des idées qui seront prises en compte pour améliorer la Ville mais aussi mieux connaître le fonctionnement des institutions communales.

Ils se réunissent en moyenne **une fois par mois le mercredi après-midi**, à

l'Hôtel de Ville, ou dans un autre lieu central, lors de réunions générales (séances plénières) ou en petits groupes de travail sur un thème plus précis (commissions).

Après deux ans d'exercice, les jeunes membres du Conseil Communal des Enfants doivent remettre leur mandat pour que d'autres jeunes puissent bénéficier de ce magnifique outil pédagogique.

